

## INSCRIPTIONS A LA CANTINE

Les cartes de cantine sont à retirer en mairie du Folgoët, et à transmettre à l'enseignant.

Tarifs :           31 € la carte de 10 repas  
                  62 € la carte de 20 repas  
                  3,10 € euros le ticket unité\*

\* hors repas pour régimes alimentaires particuliers.

### **Modalités :**

Les inscriptions et désinscriptions à la cantine se font sur listes de pointage mensuelles, affichées dans le hall d'accueil de l'école pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, et auprès des classes en maternelle, selon la règle suivante :

Jour de restauration prévu	Inscription ou désinscription (délai de rigueur, <b>le matin avant la classe</b> )
lundi	vendredi
mardi	lundi
jeudi	mardi
vendredi	jeudi
Reprise de vacances	Dernier matin avant les vacances

**NB : pour le mercredi, il n'y a pas de cantine à l'école. Le service de cantine concerne exclusivement les enfants inscrits à l'ALSH au Centre socio-culturel de Lesneven. Pour les enfants concernés, il faut avoir procédé à l'inscription au Centre socio-culturel ET au transport en car sur le panneau à l'école.**

**Toute absence non prévue (maladie) doit être immédiatement signalée à l'école.**

Tout repas prévu qui n'est pas annulé dans les temps (la veille à 8 h 30 au plus tard) est décompté sur la carte de cantine.

### **Elèves mangeant régulièrement à la cantine:**

Afin de simplifier l'inscription des élèves mangeant tous les jours ou toutes les semaines, le même jour, nous vous proposons de les pré-inscrire pour l'ensemble de l'année.

Pour cela, si vous êtes concernés, veuillez remplir avec précision le coupon ci-dessous, et le retourner à l'enseignant.

La directrice

✂ -----

### **Cantine Ecole Paul Gauguin**

Je soussigné ....., responsable légal de l'enfant .....,

scolarisé dans la classe .....,

indique que mon enfant ..... fréquentera la cantine systématiquement le :

Lundi                    Mardi                    Jeudi                    Vendredi  
(cocher les cases correspondantes)

*Je m'engage par ailleurs à avertir l'école, dans les conditions préalablement définies, en cas de non présence de mon enfant à la cantine un des jours prévus de fréquentation ou en cas de modification du rythme de présence.*

Signature

date